

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 22902

Numéro SIREN : 500 825 716

Nom ou dénomination : 110 JEROME DREYFUSS

Ce dépôt a été enregistré le 29/03/2019 sous le numéro de dépôt 37838

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 29-03-2019

N° DE DEPOT : 2019R037838

N° GESTION : 2007B22902

N° SIREN : 500825716

DENOMINATION : 110 JEROME DREYFUSS

ADRESSE : 31 rue Charlot 75003 Paris

DATE D'ACTE : 28-02-2019

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

NATURE D'ACTE : Changement de président

S.A.S. 110 JEROME DREYFUSS
Société par actions simplifiée au capital de 399 890,375 euros
Siège social : 31, Rue Charlot
75003 PARIS
RCS PARIS 500 825 716

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

EN DATE DU 28 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit février à neuf heures, les actionnaires de la S.A.S. 110 JEROME DREYFUSS, Société par Actions Simplifiée au capital de 399 890,375 Euros, dont le siège social est à : 31, Rue Charlot – 75003 - PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 500 825 716, se sont réunis audit siège sur la convocation qui leur a été adressée par lettre recommandée avec avis de réception par la Société Civile PRUNE conformément aux articles 24.1 des statuts de la société.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

L'assemblée est présidée par Monsieur DREYFUSS Jérôme, en sa qualité de gérant de la société civile PRUNE.

Monsieur GIANATI Thibault est désigné comme secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 3.199.123 actions représentant autant de voix.

La société DELOITTE & ASSOCIES, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée, elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition des membres de l'assemblée :

- La feuille de présence à l'assemblée ;
- Les copies des lettres de convocation adressées aux associés, à la Présidente de la société, au commissaire aux comptes titulaire ;
- La copie de la note du Directeur Général relative aux dysfonctionnements relevés dans l'exécution des fonctions de la Présidente adressée conjointement avec les avis de convocation à la présente assemblée générale ;
- La copie de la lettre adressée par la Présidente aux associés et présentant ses observations sur les dysfonctionnements relevés par le Directeur Général ;
- Le texte des projets de résolutions qui sont soumises à l'assemblée ;
- La copie des statuts de la Société.

Il déclare la discussion générale ouverte sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Révocation de Madame Rachel CHICHEPORTICHE de ses fonctions de Président de la Société ;
- Nomination de Monsieur Jérôme DREYFUSS en qualité de Président de la Société ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Personne ne demandant plus la parole, le président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Révocation de Mme Rachel CHICHEPORTICHE de ses fonctions de Présidente de la Société

L'assemblée générale, connaissance prise de la note du Directeur Général relative aux dysfonctionnements relevés dans l'exécution des fonctions de la Présidente, de la note en réponse de la Présidente ainsi que des observations orales présentées par Mme Rachel CHICHEPORTICHE au cours de l'assemblée générale, décide, conformément à l'article 17.3 des statuts de la Société de révoquer Mme Rachel CHICHEPORTICHE, née le 14 août 1975 à Nancy, de nationalité française et demeurant 18 avenue de la Bourdonnais 75007 Paris, avec effet immédiat, de ses fonctions de Présidente de la Société.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 1 783 724 voix sur 3 199 123.

DEUXIEME RESOLUTION

Nomination de M. Jérôme DREYFUSS en qualité de Président de la Société

L'assemblée générale, en conséquence de la décision précédente, décide de nommer en qualité de nouveau Président de la Société, pour une durée indéterminée et révocable pour juste motif dans les conditions de l'article 17.3 des statuts de la Société, Monsieur Jérôme DREYFUSS, né le 2 octobre 1974 à Nancy (54), de nationalité Française, demeurant 123 rue du Faubourg du Temple, 75010 Paris.

L'assemblée générale décide que Monsieur Jérôme DREYFUSS disposera des pouvoirs les plus étendus, sous réserve des limites prévues par la loi et les statuts de la Société, pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Monsieur Jérôme DREYFUSS accepte ce mandat et déclare n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

L'assemblée générale décide que Monsieur Jérôme DREYFUSS continuera de percevoir en sa qualité de Président la rémunération qui lui était attribuée précédemment en sa qualité de Directeur Général de la Société et aura droit, sur justificatifs, au remboursement de ses frais de représentation.

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale constate que M. Jérôme DREYFUSS n'exercera plus ses fonctions de Directeur Général, conformément aux dispositions de l'article L.227-6 du Code de commerce.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 1 783 724 voix sur 3 199 123.

19 →

TROISIEME RESOLUTION
Pouvoirs en vue des formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte pour effectuer les formalités de publicité et de dépôt prévues par la loi et les règlements.

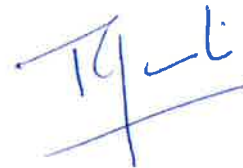
Cette résolution est adoptée à la majorité de 1 783 724 voix sur 3 199 123.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures.


De tout ce qui dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par les membres du bureau.

Monsieur Jérôme DREYFUSS,
Président de séance, en qualité de Gérant de la société Prune.

Monsieur Thibault GIANATI,
Secrétaire de séance.



Bon pour acceptation des fonctions de président.



Monsieur Jérôme DREYFUSS,*
Le Président.

*Faire précéder la signature de la mention manuscrite : « Bon pour acceptation des fonctions de Président de la Société »